

14.06.2018 – 12:00 Uhr

Faut-il se questionner pour créer un nouveau statut de travailleur ?

Bern (ots) -

Lors des débats qui auront lieu cet après-midi au Conseil national, le postulat qui demande d'étudier la possibilité de créer un nouveau statut de travailleur devrait probablement être discuté. Pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, ce postulat devrait être rejeté. Bien que la numérisation fasse évoluer le marché du travail et suscite des questionnements juridiques, la création d'un statut de travailleur « bon marché » n'est pas une option à suivre.

Il est probable que cet après-midi le Conseil national se penche sur la question d'examiner la possibilité de créer un nouveau statut de travailleur. Même si à l'heure de la numérisation des questions juridiques se posent, il n'est pas opportun de se demander s'il faut créer une 3ème catégorie inférieure de travailleur. En effet, le nouveau statut de travailleur auquel fait référence le postulat concerne les travailleurs de plateformes auxquels une couverture sociale moins favorable que celle d'un salarié serait attribuée.

Travail.Suisse demande à ce que les critères actuellement utilisés par les Tribunaux pour qualifier le statut des travailleurs de plateforme tel Uber continuent d'être utilisés pour distinguer le salarié de l'indépendant.

Contact:

Hélène Agbémégnah, responsable politique de migration et questions juridiques, tél 078 760 93 73, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100816848> abgerufen werden.